

Comment monter un dossier OLES ?

Par Alexandre Barrière-Izard,
Président de l'Entraide du Cap.



Comment monter un dossier OLES ?

I- Les critères d'éligibilité à la subvention OLES :

- (a) Complémentarité avec les actions du consulat ;*
- (b) Dynamisme dans la recherche de financement ;*
- (c) Transparence*

II- OLES 2024.

III- Le dossier OLES :

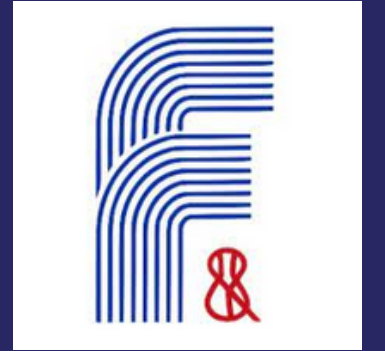
- (a) La lettre de demande de subvention ;*
- (b) La liste des Membres du Bureau*
- (c) La liste du Personnel Salarié*
- (d) Le rapport d'Activité Annuel*
- (e) Le document Excel*

IV- Périodes clés pour le dossier OLES

V- Conseils pour votre demande OLES.

I- Critères d'éligibilité à la subvention OLES :

(a) Complémentarité et non redondance avec les actions du consulat

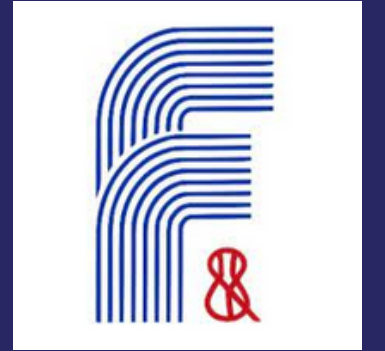


L'**association** doit :

- Comprendre les missions du Consulat et dialoguer;
- Identifier les besoins non couverts par le Consulat;
- Présenter ses précédents projets et ceux à venir;
- Mettre en avant ses partenariats avec d'autres associations.

I- Critères d'éligibilité au STAFE :

(b) Dynamisme dans la recherche de sources de financements



L'association doit :

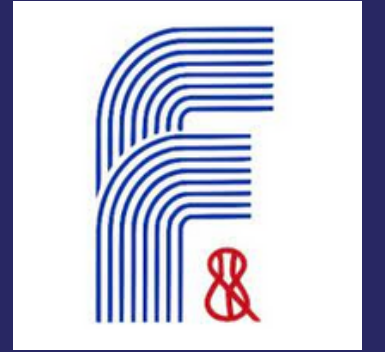
- Mettre en avant la cotisation des membres !
- Organiser des événements (Loto, ect);
- Mettre en place des campagnes de mécénats;
- Mettre en valeur le patrimoine de l'association, etc. ;



Si vous avez fait la demande de subvention STAFE pour la même année, ne le précisez pas dans la lettre de demande de financement mais seulement dans le document EXCEL. En effet, **ces deux subventions étant délivrées par le même Ministère, cela ne prouve pas la recherche de financement varié.**

I- Critères d'éligibilité au STAFE :

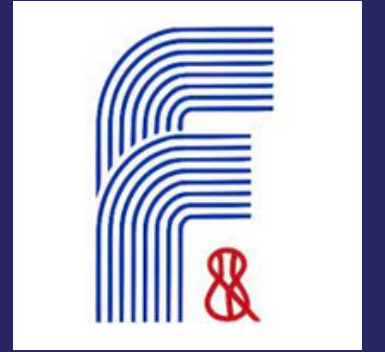
(c) Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises



L'association doit :

- Montrer quelle communique de façon proactive sur ses projets, les personnes quelle aide ect;
- Mettre en avant la place qu'occupe le Consulat de façon régulière (réunion(s), ect)

Campagne de financement 2023



Les crédits de la DFAE consacrés aux OLES étaient fixés, **pour 2023, à 1,4 M€.**

Lors de cette campagne OLES 2023, la DFAE a reçu et étudié **un total de 101 demandes de subvention (103 en 2022).**

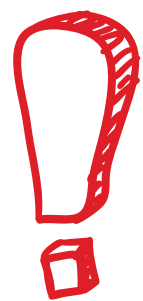
Après examen des demandes, le total des subventions accordées concernent 93 organismes bénéficiaires pour un montant total de 1,13 M€.

II- OLES 2024



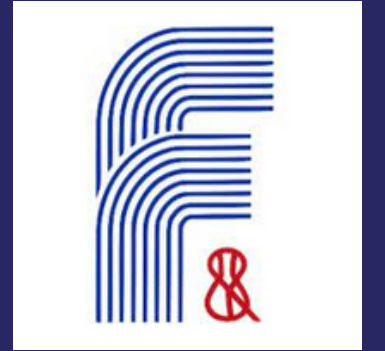
Le comité des subventions prend en compte :

- Le respect des trois critères d'éligibilité ci-dessus mentionnés ;
- Les propositions des conseils consulaires et l'avis des chefs de poste ;
- Le rapport d'activité annuel de l'association, le compte rendu financier et les prévisions budgétaires de l'association.



Une attention particulière est portée à **l'évolution de l'équilibre budgétaire** et à la justification de l'augmentation des dépenses et du montant de la subvention demandée.

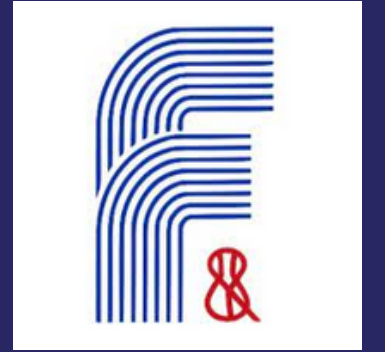
III- Le dossier OLES, c'est :



- (a) La lettre de Demande de Subvention
- (b) La liste des Membres du Bureau
- (c) La liste du Personnel Salarié
- (d) Le rapport d'Activité Annuel
- (e) Le formulaire Excel

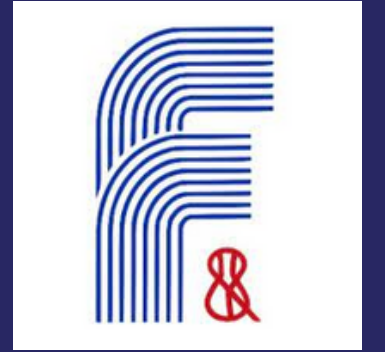
Autres documents complémentaires (projet ; budget prévisionnel ; relevés de comptes ; prêt(s); reconnaissance de dette(s); statuts si modifiés ou si première demande ; preuve d'enregistrement des statuts auprès des autorités locales ou en France, le cas échéant ; ect)

(a) La lettre de demande de subvention :

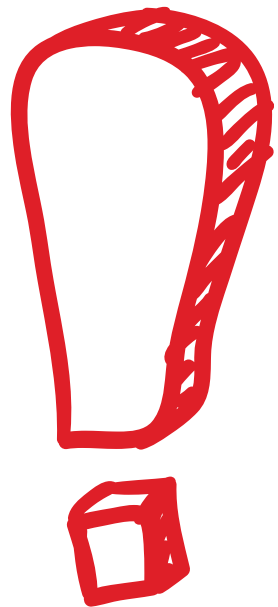


- **mets en avant** les 3 critères vus ci-dessus
- mentionne clairement le **montant demandé** ;
- est **signée** par le président de l'association ou son représentant ;
- **vous engage** à ne pas solliciter un autre programme de subvention du MEAE pour le financement dudit projet.

(a) La lettre de demande de subvention :



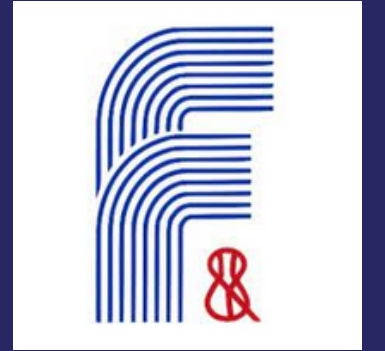
Vous devez vous engager à respecter les Principes de la République et devez **obligatoirement** écrire dans la lettre :



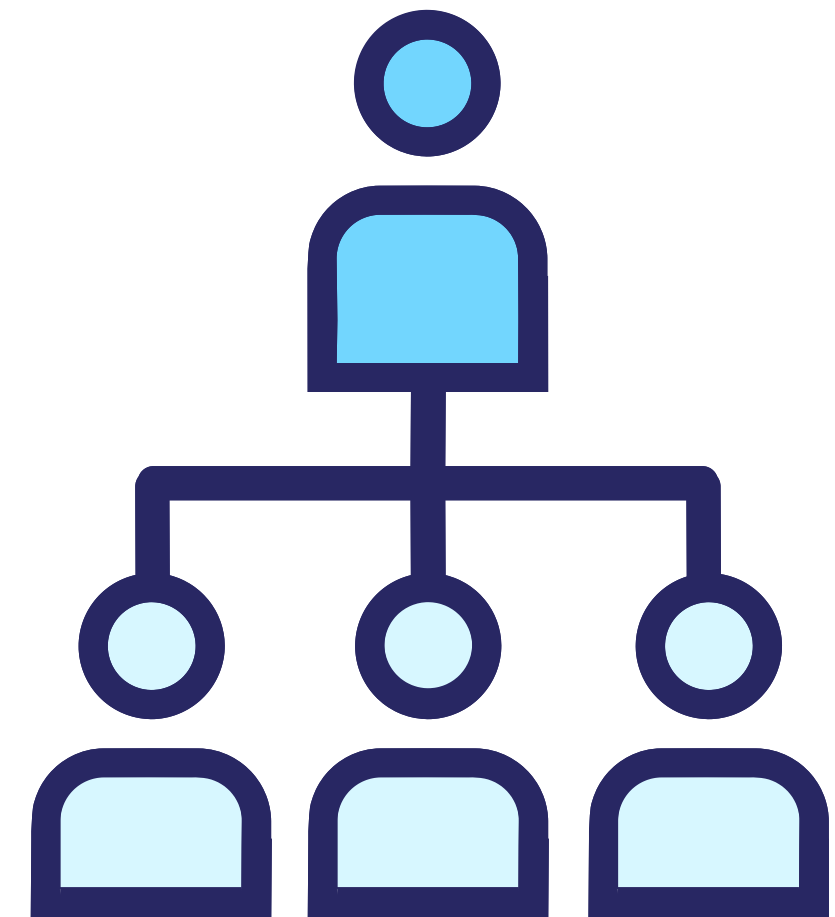
En tant qu'association de droit local : « **Nous nous engageons à respecter les principes universels de non-discrimination, de respect de la dignité de la personne humaine et à lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste, conformément aux nouvelles exigences pour la campagne 2024.** ».

Si association de droit français (loi 1901) : « **souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** ».

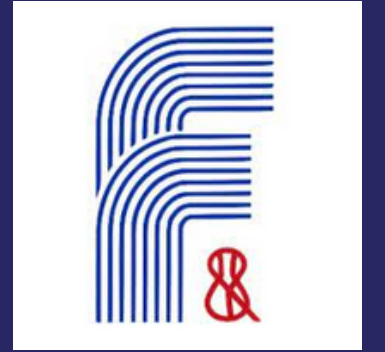
(b) La liste des membres du bureau :



Présentant les membres actuels de votre bureau.
Ainsi que leur statut dans l'association.



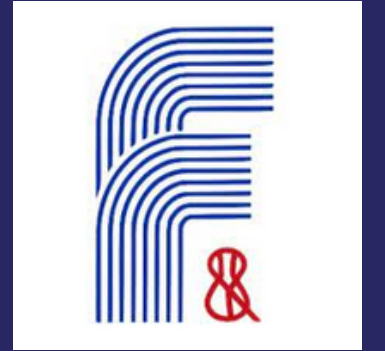
(c) La liste des salariés :



Présentant le personnel salarié de votre association ou stagiaire.



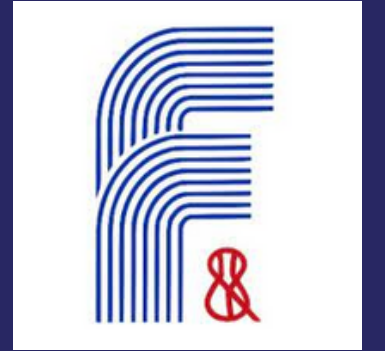
(d) Rapport d'activité annuel de l'OLES :



Décrivant nos activités au cours de la dernière année.

- Présentation de l'association
 - Aide(s) aux personnes (liste des bénéficiaires et détails)
 - Activité(s) permanente(s)
 - Evénement(s) mis en place
 - Projet(s) en cours et/ou à venir
- À défaut d'un rapport d'activité, fournir la liste des bénéficiaires (nombre, détails, montants) et/ou tout document jugé pertinent.

(e) Le dossier Excel fournis par votre Consulat



Le formulaire Excel comprenant 4 onglets :



Onglet 1 : Fiche récapitulative

Onglet 2 : Fiche de renseignements

Onglet 3 : Compte-rendu financier de 2023

Onglet 4 : Prévisions budgétaires pour 2024

> Les budgets sont à renseigner en **EURO !**

Pour les taux de conversion en vigueur renseignez-vous auprès du Consulat !

(e) Le dossier Excel fournis par votre Consulat



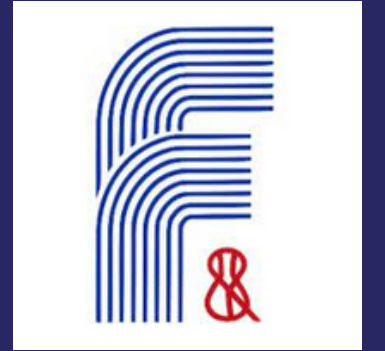
L'onglet 3 "Compte-rendu financier de 2023" se base sur le **budget de l'année 2023** ;

mais attention la **première ligne se base sur les données de 2022** !

NOM DE L'ORGANISME :		()	
COMPTES RENDUS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023 & ARRÊTÉ AU 31/12/2023			
Recettes		Dépenses	
Solde de l'année précédente 2022		Déficit de l'année précédente 2022	
	Montant		Montant
Cotisations et Dons		Dépenses d'interventions	
Cotisations des membres	0 €	Secours permanents	0 €
Dons	0 €	Secours exceptionnels	0 €

Données de 2022

(e) Le dossier Excel fournis par votre Consulat

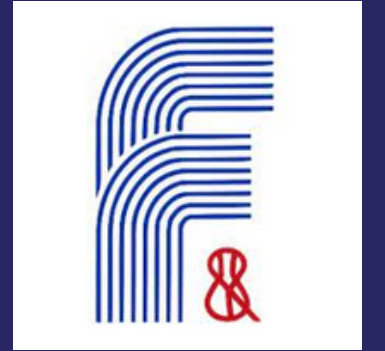


L'onglet 3 "Compte-rendu financier de 2023" :

Les budgets présentés sont les budgets consolidés de l'association. En particulier, si l'association a reçu une subvention STAFE ou autre du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) au titre de 2023, **l'ensemble des subventions doit être renseigné en recettes, comme en dépenses.**

Pour indiquer les dépenses liées à un projet STAFE 2023, vous pourrez indiquer « dépenses STAFE 2023 » dans les autres dépenses d'intervention.

(e) Le dossier Excel fournis par votre Consulat

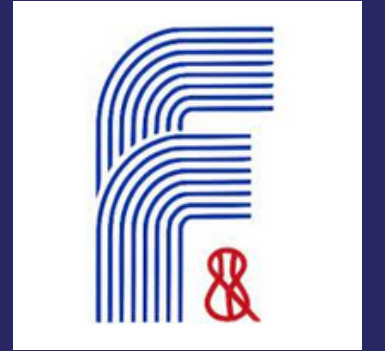


Exemple :

Si l'association a reçu en 2023 une subvention de 6 000 € au titre du STAFE pour un projet caritatif d'un coût total de 12 000 €, l'association pourra indiquer :

Dotations du MEAE	6 000 €	Prêts	0 €
Subvention OLES		Frais médicaux:	
Subvention STAFE	6 000 €	- Frais d'hospitalisation	0 €
Autre subvention du MEAE (veuillez préciser ci-dessous)		- Médicaments (Pharmacies)	0 €
	0 €	Autres frais d'assistance (veuillez préciser)	
		Dépenses STAFE 2023	12 000 €

(e) Le dossier Excel fournis par votre Consulat



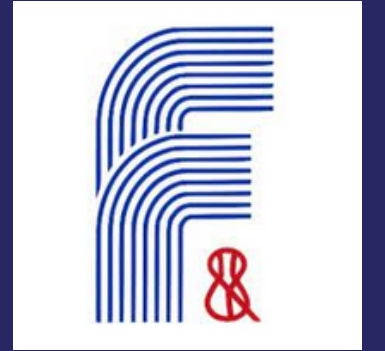
Les nombres reportés se rapportent à l'année 2023.

Nb total bénéficiaires	Dont nb bénéficiaires français	Nb de bénéficiaires français ayant obtenu une aide pécuniaire

Le nombre total de bénéficiaires : bénéficiaires français et les bénéficiaires d'autres nationalités.

Le nombre de bénéficiaires français : qu'ils aient ou non reçu une aide pécuniaire.

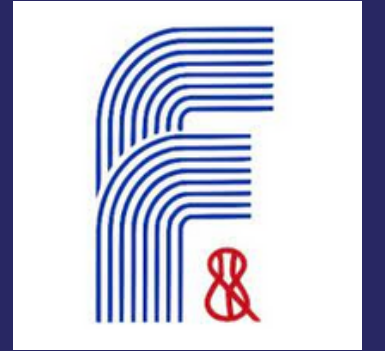
IV- Périodes clés pour le dossier OLES



16 octobre 2023 : Au plus tard, pour récupérer le dossier OLES

Février 2024 : Votre dossier doit être déposé au consulat (ou à la section consulaire d'ambassade dont vous dépendez) à la date qui vous sera indiquée par le consulat, laquelle sera fixée au plus tard durant le mois de février 2024.

V- Conseils pour votre demande



- **Échanger avec le Consulat et vos conseillers des Français de l'étranger** ;
- Jouer la **transparence** : ne pas hésiter à donner vos relevés de compte bancaire ;
- Monter un **projet cohérent et claire** ;
- Demander à **présenter** votre dossier au conseil consulaire ;
- Ne pas hésiter à **échanger avec le corps associatif français local**, voire demander du soutiens pour montrer la cohérence ;
- **Limiter la part de votre rémunération** dans la demande.

Des questions ?

Merci pour votre écoute.

